

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE EXTENDED LIFE COOLANT
Code de produit : 308XX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation. Produits antigel et de dégivrage. Antigel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star brite for ITW Welding North America
2750 North Talbot Road
NOR1L0 Old Castle, Ontario, Canada
E-mail : info@starbrite.com
Website : www.starbrite.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
CA - Téléphone : +1 954-587-6280 (Heures de bureau seulement)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
CHEMTREC 001 703 5273887 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RPD classification : Toxicité aiguë, catégorie 4. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2.
Risques pour la santé : Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RPD)
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention
H- et P- phrases : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 kidneys Peut provoquer des lésions aux reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P260 vapeur Ne pas respirer les vapeurs.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 100 ml:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nome CE | Concentration (w/w%) | Numéro CAS | Numéro CAS supplémentaire | |
|--------------------|----------------------|------------|---------------------------|--|
| éthanediol | 30 - 60 | 107-21-1 | ---- | |
| 2,2'-Oxybiséthanol | 1 - 5 | 111-46-6 | ---- | |
| nitrite de sodium | 0,1 - 1 | 7632-00-0 | ---- | |

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8. La concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin en cas d'indisposition, de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Contact cutané : Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. Peut provoquer nausées, malaise et essoufflement ou suffocation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin :
- Général : Risque d'acidose métabolique.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
Non appropriés : Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Ne pas utiliser de sciure de bois. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

| Nom chimique | Province | VME 8 heures (mg/m ³) | VLE 15 min. (mg/m ³) | Observations | Source |
|--------------|----------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------|
| éthanediol | MB | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 | ACGIH |
| éthanediol | NB | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 | |
| éthanediol | NL | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 | |
| éthanediol | NS | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 | |
| éthanediol | NU | 10 | 20 | OEL Ceiling: 100 mg/m3 | |
| éthanediol | PE | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 | |
| éthanediol | YT | 250 | - | OEL Ceiling: 325 mg/m3 | |
| éthanediol | NT | - | 20 | OEL Ceiling: 127 mg/m3 | |
| éthanediol | BC | 10 | 20 | OEL Ceiling: 100 mg/m3 (aerosol) | |
| éthanediol | ON | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 (H) | |
| éthanediol | AB | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 | |
| éthanediol | QC | - | - | OEL Ceiling: 127 mg/m3 | |
| éthanediol | SK | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 (aerosol) | |
| éthanediol | US | - | - | OEL Ceiling: 100 mg/m3 | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.
 Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

- Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire. Matériau approprié: néoprène.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme CSA Z94.4.
- Protection des mains : Pas nécessaire pendant un usage de courte durée. Porter des gants appropriés en cas de contact répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive. Matériau approprié: néoprène. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|-------------------------|--|
| Etat physique | : Liquide. | |
| Couleur | : Orange. | |
| Odeur | : Caractéristique. | |
| Seuil olfactif | : Inconnu. | |
| pH | : 10 | |
| Hydrosolubilité | : Soluble. | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Inconnu. | Non mesurés. Impertinents pour les mélanges. |
| Point d'éclair | : > 100 °C | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable. | Liquide. Voir point d'éclair. |
| Température d'auto-inflammabilité | : > 180 °C | |
| Point/intervalle d'ébullition | : 100 °C | |
| Point/intervalle de fusion | : < 0 °C | |
| Propriétés explosives | : Inconnu. | Ne contient pas des agents explosives. |
| Limites d'explosion (% dans l'air) | : Inconnu. | Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (2,2'-Oxybiséthanol) |
| | : | Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 37 (2,2'-Oxybiséthanol) |
| Propriété d'oxydation | : Faiblement comburant. | |
| Décomposition thermique | : Inconnu. | |
| Viscosité (20°C) | : Inconnu. | |
| Viscosité (40°C) | : Impertinent. | Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration. |
| Pression de vapeur (20°C) | : Inconnu. | |
| Densité de vapeur (20°C) | : > 1 | (air = 1) |
| Masse volumique (20°C) | : 1,075 g/ml | |
| Taux d'évaporation | : Inconnu. | |

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 2,894 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer maux de tête, vertiges et nausées.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des sensibilisants cutanés. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion

- Toxicité aiguë : Peut provoquer des signes d'intoxication et une perte de conscience en cas d'exposition à des concentrations élevées. Peut provoquer nausées, malaise et essoufflement ou suffocation. DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: 500 mg/kg.bw.
- Aspiration : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Toxicité chronique : Possibilité d'altération d'organes ou de groupes d'organes après une exposition prolongée. Organe(s) cible : Reins. Effet: Peut provoquer néphrolithiase.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

| Nom chimique | Attribut | | Méthode | Animaux d'expérience |
|--------------|------------------------------|-----------------|---------|----------------------|
| éthanediol | NOAEL (développement, orale) | 250 mg/kg bw/d | | Rat |
| | DL50 (dermale) | 10600 mg/kg bw | | |
| | Mutagénicité | Non mutagène | | |
| | Génotoxicité - in vitro | Non-génotoxique | | |

| | | | | |
|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|----------|------------------------|
| 2,2'-Oxybiséthanol | Irritation de la peau | Non-irritant | | Lapin |
| | Sensibilisation cutanée | Non sensibilisant | OECD 406 | Cobaye |
| | NOEL (inhalation) | 71 mg/m3 | | |
| | DL50 (orale) | 7712 mg/kg bw | ----- | Rat |
| | Irritation des yeux | Non-irritant | | Lapin |
| | DL50 (orale) - estimation | 500 mg/kg bw | | |
| | CL50 (inhalation) | > 2500 mg/m3 | ----- | Rat |
| | CL50 (inhalation) - estimation | > 5000 mg/m3 | | |
| | NOAEL (orale) | 150 mg/kg bw/d | OECD 452 | Rat |
| | NOEL (cancérogénicité, orale) | 1000 mg/kg bw/d | | Rat |
| | Mutagénicité | Négatif | OECD 471 | Salmonella typhimurium |
| | Génotoxicité - in vivo | > 2000 mg/kg bw/d | OECD 474 | Souris |
| | DL50 (orale) - estimation | 1000 mg/kg bw | ----- | Homme |
| | CL50 (inhalation) | 130 mg/m3 | ----- | Souris |
| | DL50 (orale) | 19600 mg/kg bw | ----- | Rat |
| | NOAEL (orale) | 50 mg/kg bw/d | | Rat |
| | Irritation de la peau | Non-irritant | | |
| | Irritation des yeux | Non-irritant | | |
| | Génotoxicité - in vitro | Non-génotoxique | | |
| | NOAEL (fertilité, orale) | 612 mg/kg bw/d | | Souris |
| NOAEL (développement, orale) | 1250 mg/kg bw/d | | Souris | |
| Sensibilisation cutanée | Non sensibilisant | OECD 406 | Cobaye | |
| NOAEL (dermale) - estimation | 3549 mg/kg bw/d | ----- | Souris | |
| Génotoxicité - estimation | Non-génotoxique | | Souris | |
| NOEL (cancérogénicité, orale) | 1160 mg/kg bw/d | | Rat | |
| DL50 (dermale) - estimation | > 5000 mg/kg bw | ----- | Lapin | |
| CL50 (inhalation) - estimation | > 5000 mg/m3 | | Rat | |

Autres informations : éthanediol En ce qui concerne la toxicité orale aiguë il y a une différence notable entre les rongeurs et l'homme, ce dernier étant plus sensible que les rongeurs. On estime que la dose mortelle pour l'homme est de 100 millilitres.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 324 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 203 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

TMD (route)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l'TMD.

IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations : Règlement sur les produits dangereux 2015 et autres réglementations en vigueur.
: éthanediol ; 2,2'-Oxybiséthanol ; nitrite de sodium

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement sur les produits dangereux 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

| | |
|-------------|---|
| ATE | : Estimation de la toxicité aiguë |
| CMR | : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction |
| LIS | : Liste intérieure des substances |
| GHS | : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| LDP | : Loi sur les produits dangereux |
| RDP | : Règlement sur les produits dangereux |
| IATA | : Association internationale du transport aérien |
| Recueil IBC | : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac |
| IMDG | : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| DL50/CL50 | : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population |
| MARPOL | : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NO(A)EL | : Dose sans effet (adversible) observable |
| OECD | : Organisation de coopération et de développement économiques |
| OSHA | : United States Occupational Safety and Health Administration |
| PBT | : Persistant, bioaccumulable et toxique |
| REACH | : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances |
| RID | : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| STP | : Installation de traitement des eaux usées |
| TMD | : Transport des marchandises dangereuses |
| VME/VLE | : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition |
| ONU | : Organisation des Nations Unies |
| COV | : Composés organiques volatils |
| vPvB | : Très persistant et très bioaccumulable |
| SIMDUT | : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |

Fin de la fiche de données de sécurité.